

# Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune: Berdorf

Exercice: 2022

Date de création: 28.03.2023





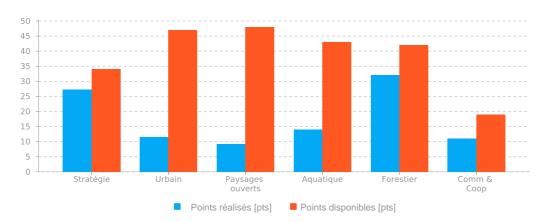


# Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

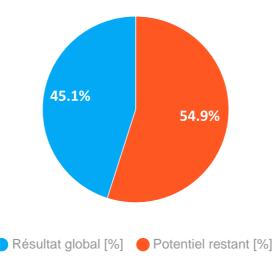
Points obtenus: 105.0

Pourcentage: 45.06 %

#### Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233





# Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.1.1 Deliberation.pdf

2.1.1 Kommunale\_Strategie\_\_Berdorf.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

• Valeur: 1,4 %

• Numérateur : 107867 • Dénominateur : 7723179

• Points: 2.8 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.1.2 Kommunales\_Budget.pdf

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

• Valeur: 0,02 % • Numérateur : 1581 • Dénominateur : 7723179

• Points: 0.4 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.1.3 Kommunales\_Budget\_Sicherung\_Fl\_chen.pdf



1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 3 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.1.4 Statuten\_NGPM\_23\_10\_2020.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.1.5 Service \_cologique.pdf

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

Piéces justificatives :

1.1.6 Arr\_t\_ minist\_riel portant nomination des membres du Comit\_ de pilotage Natura 2000 2.1.6 charte officielle sign e.pdf

3.1.6 CR\_Comit\_01\_2020.pdf

4.1.6 CR\_Comit\_01\_2021.pdf

5.1.6 CR Comit 01 2022.pdf

6.1.6 Liste\_pr\_sence\_Comit\_01\_2019.pdf



## 1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

• Valeur: 44,51 % • Numérateur: 976.05 • Dénominateur : 2193.07

• Points: 3.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

# 1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

• Valeur: 527,4 Unité • Numérateur : 15.9 • Dénominateur : 447.9

• Points: 5.0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

## 1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

• Valeur: 4,79 % • Numérateur: 105.04 • Dénominateur : 2193.07

• Points: 3.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :



1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

• Valeur: 136,22 Unité • Numérateur : 0

• Dénominateur : 136.22

• Points: 5.0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

• Valeur: 0 % • Numérateur : 0

• Dénominateur : 1184.89

• Points: 0.0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

• Valeur : Non • Points: 0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :



2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

• Valeur : Non • Points: 0 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2.4 D\_lib\_ration.pdf

2.2.4 Gr\_nfl\_chenmanagement- und gestaltungsplan.pdf

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

• Valeur:

• Points:

• Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

• Valeur:

• Points :

• Points max: 3

• Remarque complémentaire :



2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2.7 D\_lib\_ration.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

• Valeur : 1 Unité • Points: 0.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

• Valeur : 20 Unité • Points: 1.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2.9 Nisthilfen f\_r V\_gel.pdf



2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

 Valeur : 0 Unité • Points: 0.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

• Audit:

1. Commentaire de l'auditeur :

mit geliefertem Preuve wird keine aktive Schutzmaßnahme belegt

2. Réponse de la commune :

Ok.

3. Avis final:

Wurde im Audit diskutiert. In dieser Form derzeit nicht anerkennbar,

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.0)

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

• Valeur: 15,38 % • Numérateur : 2 • Dénominateur : 13

• Points: 3.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2.11 Kommunale Geb\_ude.pdf

2.2.11 Liste\_Adressen\_kommunale Geb\_ude.pdf

• Audit:

1. Commentaire de l'auditeur :

OK, aber zum nächsten Audit bitte mit Fotos/Orthofotos belegen

2. Réponse de la commune :

Orthofotos sind im PDF hinterlegt. Aufgrund der Trockenheit eventuell nicht gut erkennbar.

3. Avis final:

OK, wurd eim AUdit besprochen.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)



2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

• Valeur : Non • Points: 0 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

• Valeur: 0 % • Numérateur : 0 • Points: 0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

• Valeur : Non • Points: 0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2.15 D\_lib\_ration.pdf

2.2.15 Urban gardening und urban farming.pdf



2.16: La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

• Valeur : Oui, information et conseil

• Points: 1 Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2.16 D\_lib\_ration.pdf

2.2.16 F\_rderung einer naturnahen Bewirtschaftung.pdf

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

• Valeur : Non • Points: 0 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

• Valeur: 64 % • Numérateur : 192 • Dénominateur : 300

• Points: 2.6 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.2.18 Relev\_\_clairage.pdf

• Audit:

1. Commentaire de l'auditeur :

im Audit zu diskutieren: Preuve nicht selbsterklärend, LED wirklich "tierfreundlich" (<3000K)?

2. Réponse de la commune :

Ok.

3. Avis final:

Wurde im Audit diskutiert. OK.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.6)



2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

Piéces justificatives :

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

• Valeur:

• Points :

• Points max: 1

- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: ≤ 130kg Ntot/ha/an; prairies: ≤ 50kg Ntot/ha/an; biotopes protégés des milieux ouverts: Okg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

• Valeur: 22,88 % • Numérateur: 3.05 Dénominateur: 13.33

• Points: 1.1 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.3.2 Datentabelle FLIK\_PCN\_Berdorf.xlsx

2.3.2 Berdorf\_Donn\_es\_GIS.pdf

3.3.2 Datentabelle Biodiv PCN Berdorf.xlsx



3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

• Valeur: 2 ha • Points: 0.3 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies seminaturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

Valeur: 4,27 % • Numérateur : 50.61 • Dénominateur : 1184.89

• Points: 0.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.3.4 Berdorf\_Donn\_es\_GIS \_1\_.pdf 2.3.4 Berdorf\_Donn\_es\_GIS\_2\_.pdf

3.3.4 Datentabelle Berdorf\_FORESTBUFFER20230111 \_2\_.xlsx

4.3.4 Datentabelle Berdorf\_LINE\_20230111 \_2\_.xlsx

5.3.4 Datentabelle Berdorf\_POLYGON20230111 \_2\_.xlsx

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

Valeur: 1764,59 m2

• Points: 1.8 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.3.5 Berdorf\_Donn\_es\_GIS.pdf 2.3.5 Datentabelle DM Berdorf.xlsx



3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

• Valeur: 47 %

• Numérateur : 15616 • Dénominateur : 33226

• Points: 3.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.3.6 Berdorf\_Donn\_es\_GIS.pdf

2.3.6 Datentabelle Feldwege bef Berdorf.xlsx

3.3.6 Datentabelle Feldwege\_unb\_Berdorf.xlsx

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

• Valeur : Non • Points: 0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

• Valeur: 0 % Numérateur : 0

• Dénominateur : 991.61

• Points: 0.0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :



3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

• Valeur: 0 ha • Points: 0.0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

• Valeur: 4,07 % • Numérateur: 925 • Dénominateur : 22738

• Points: 0.3 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.3.10 Berdorf\_Donn\_es\_GIS.pdf

2.3.10 Datentabelle Troncon\_Berdorf.xlsx

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

• Valeur: 0 /km2 de milieux ouverts

• Numérateur : 0 • Dénominateur : 11.84

• Points: 0.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :



3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

• Valeur: 10,51 % • Numérateur : 124.5 • Dénominateur : 1184.89

• Points: 1.7 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

• Valeur : Non • Points: 0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

3.14: Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

cf. 1.1



4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.4.1 Avis PGRI 2011.pdf 2.4.1 Avis\_PGRI\_2015.pdf 3.4.1 Avis PGRI 2021.pdf

4.4.1 Conseil\_avis\_20211006\_PGHRM.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

• Valeur: 0 • Points: 0.0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

• Valeur: 1 • Points: 1.0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.4.3 anhang-18-umgesetzte-hy-massnahmen-aus-dem-2-bwp-von-2015.pdf



4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

• Valeur: Non • Points: 0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

• Valeur: 0 ha • Points: 0.0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.4.6 DOC\_Avis PM Meelerbur\_scan.pdf 2.4.6 DOC\_Avis PM Weilerbach\_scan.pdf

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

Valeur: 58,7 % • Numérateur : 27 • Dénominateur : 46 • Points: 2.9

• Points max: 5

• Remarque complémentaire :

Dokumentation wird nachgereicht

Piéces justificatives :

1.4.7 Dispo N H21820 20200707 cooperation agricole.pdf

2.4.7 Dispo\_H20622\_20220330\_programmes\_de\_mesures\_isotopes\_et\_cooperation\_agricole.pdf

3.4.7 Dispo\_H21021\_20220727\_monitoring\_et\_situation\_agricole.pdf

4.4.7 Dispo\_mod\_H21021\_20220727\_monitoring.pdf

5.4.7 Pacte Nature\_Informations\_Programme des mesures ZPS.pdf

6.4.7 Begleitbrief\_Trinkwasserprojekt\_Berdorf.pdf



- Audit:
  - 1. Commentaire de l'auditeur :

"Dokumentation wird nachgereicht"; derzeit nicht anerkennbar (befindet sich die Gemeinde "vor Abschluss des Maßnahmenprogramms" resultiert dies in 1P)

2. Réponse de la commune :

Die Maßnahmenprogramme der Gemeinde Berdorf sind abgeschlossen (c.f 4.6). Im Anhang wurde jetzt der Begleitbrief für die Maßnahme 4.7 hochgeladen, welcher belegt dass zu diesem Zeitpunkt 27 von 46 Maßnahmen umgesetzt sind. Neue Bewertung:

--> 44 % --> 2.9 Punkte

3. Avis final:

Wurde im Audit besprochen. Bewertung wird enstprechend aktualisiert.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.9)

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.4.8 20211012\_Pr\_sentation\_CACC\_M\_llerdall\_RKR.pdf

2.4.8 20220111\_Rapport\_Arbeitsgruppe\_Trinkwasser\_NGPM\_RKR.pdf

3.4.8 Convention animateur ressources eau potable.pdf

4.4.8 Pr senzen Trinkwasserkomitee 2019.pdf

5.4.8 Pr\_senzen\_Trinkwasserkomitee\_2020\_inkl\_Bericht.pdf

6.4.8 Pr\_senzen\_Trinkwasserkomitee\_2021.pdf

7.4.8 Pr senzen Trinkwasserkomitee 2022 inkl Entwurf des Berichts.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

• Valeur: 2,76 ha • Points: 3.7 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :



4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créées ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

• Valeur: 1,16 ha • Points: 0.2 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

• Valeur : 45 Unité • Numérateur: 0 • Dénominateur : 45

• Points: 2.2 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

• Valeur : Non • Points: 0 • Points max: 1

Remarque complémentaire :



4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

• Valeur: 651,53 ha • Points: 3.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

• Valeur: 81 %

• Numérateur : 527.74 • Dénominateur : 651.53

• Points: 5.0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

• Valeur : PEFC • Points: 1.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.5.3 PEFC\_Berdorf.pdf



5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

• Valeur: 17,2 % • Numérateur : 112.09 • Dénominateur : 651.53

• Points: 5.0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

• Valeur: 1,9 /ha • Numérateur : 1003 • Dénominateur : 527.74

• Points: 0.0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

• Valeur: 4 /ha • Numérateur : 2651 • Dénominateur : 662.97

• Points: 2.0 • Points max: 5

• Remarque complémentaire :

2 points sur base de l'audit des certifications de la forêt qui stipule 4 arbres morts/ha

• Piéces justificatives : 1.PEFC\_Berdorf.pdf



5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

• Valeur: 84,96 ares

• Points: 3.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

• Valeur: 4,53 % • Numérateur: 29.52 • Dénominateur : 651.53

• Points: 3.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

• Valeur: 300 m • Points: 3.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.5.9 map\_geoportal\_lu \_51\_.pdf 2.5.9 map\_geoportal\_lu \_52\_.pdf 3.5.9 map\_geoportal\_lu \_53\_.pdf 4.5.9 map\_geoportal\_lu \_54\_.pdf

5.5.9 map\_geoportal\_lu \_55\_.pdf

6.5.9 Wiederherstellung eines naturnahen Wasserhaushaltes.pdf



5.10: La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

• Valeur: 3 • Points: 3.0 • Points max: 3

- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
  - 1.5.10 Berdorf\_Donn\_es\_GIS.pdf
  - 2.5.10 Bongert\_Huuscht \_2\_.pdf
  - 3.5.10 Bongert Huuscht 3 .pdf
  - 4.5.10 Rechnung\_2023-27.pdf
- Audit :
  - 1. Commentaire de l'auditeur :

im Audit zu erläutern: welche konkreten Maßnahmen wurden umgesetzt? (2x "lisière", "plantation 10 arbres 2023"); (wenn Pflanzung 2023 noch nicht belegbar umgesetzt, dann ggf. nur 2P)

2. Réponse de la commune :

Im Anhang wurde die Rechnung der umgesetzten Pflanzung als Beleg hochgeladen. Dazu noch eine detaillierte Pflanzung der Karte.

3. Avis final:

Wurde im Audit diskutiert. OK.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu' adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 3 • Points max: 3

- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

1.5.11\_D\_lib\_ration\_Augementation de la r\_silience des for\_ts.pdf

- Audit:
  - 1. Commentaire de l'auditeur :

lediglich Entwurf einer Déliberation, keine Unterschriften enthalten; derzeit nicht anerkennbar

2. Réponse de la commune :

Gemeinderatsbeschluss liegt für das Audit vor.

3. Avis final:

Gemeinderatsbeschluss wurde zum Audit vorgelegt. OK.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)



5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigeur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

6.1: La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

• Valeur : Oui • Points: 1 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.6.1 Kommunikationskonzept\_Berdorf.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

• Valeur: 9 • Points: 3.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.6.2 Berdorf\_Liste\_offre\_formation.pdf 2.6.2 Extrait\_Aktivit\_iteflyer 2020-2021.pdf 3.6.2 Extrait\_Aktivit\_iteflyer 2021-2022.pdf



6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

• Valeur : Oui, participation à des formations continues externes

• Points: 1 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.6.3 Listing Weiterbildung.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

• Valeur: 13 /an • Points: 3.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

• Piéces justificatives :

1.6.4 Extrait\_Aktivit\_iteflyer\_2020-2021.pdf 2.6.4 Extrait\_Aktivit\_iteflyer\_2021-2022.pdf 3.6.4 Liste\_offre\_sensibilisation.pdf

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

• Valeur : Non • Points: 0 • Points max: 1

• Remarque complémentaire :



6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur:
- Points:
- Points max: 3
- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

• Valeur : Non • Points: 0 • Points max: 1

- Remarque complémentaire :
- Piéces justificatives :
- Audit:
  - 1. Commentaire de l'auditeur :

im Audit zu diskutieren: Anerkennbarkeit fraglich; keines der beiden in der Bewertungshilfe genannten Logos berücksichtigt (z.B. green event)

2. Réponse de la commune :

Ok.

3. Avis final:

Wurde im Audit diskutiert. Kann derzeit in dieser Form nicht anerkannt werden.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.0)

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

• Valeur : Non • Points: 0 • Points max: 1

• Remarque complémentaire : Dokumentation wird nachgereicht



- Audit :
  - 1. Commentaire de l'auditeur :

Dokumentation wird nachgereicht; derzeit nicht anerkennbar

2. Réponse de la commune :

Es wird keine Dokumentation nach kommen. Die Dokumentation ist zu alt um noch anerkannt zu werden.

3. Avis final:

Wurde im Audit diskutiert. Derzeit nicht leistbar. Wird zum nächsten Audit vorbereitet weren.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.0)

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

• Valeur: 81,1 m3/an

• Points: 3.0 • Points max: 3

• Remarque complémentaire :

2018 - 2022

• Piéces justificatives :

1.6.9 Holz vun hei 2018.pdf

2.6.9 Holz vun hei 2019.pdf

3.6.9 Holz vun hei 2020.pdf

4.6.9 Holz vun hei 2021.pdf

5.6.9 Holz vun hei 2022.pdf